

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>67715</b>	De <b>Mme Michèle Delaunay</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Gironde )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales, santé et droits des femmes		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires sociales, santé et droits des femmes
<b>Rubrique</b> > santé	<b>Tête d'analyse</b> > soins palliatifs	<b>Analyse</b> > fin de vie. médecins généralistes. formation.
Question publiée au JO le : <b>28/10/2014</b> Réponse publiée au JO le : <b>15/12/2015</b> page : <b>131</b>		

### Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la formation des médecins généralistes à la médecine palliative. Avec l'allongement de la durée de vie, les soins palliatifs sont amenés à se développer pour accompagner les malades et les personnes âgées en fin de vie. Aujourd'hui, la médecine palliative est exercée de manière spécifique par les unités de soins palliatifs, les équipes mobiles et dans certaines structures ayant des lits identifiés. Ces professionnels sont trop peu nombreux pour répondre à une demande croissante et sont heureusement secondés par des associations et des réseaux qui interviennent à domicile pour maintenir du lien et s'assurer du bien vieillir des personnes qu'ils suivent. Il est important de prendre en compte le fait que les « baby » boomers entrent aujourd'hui dans le champ de l'âge et qu'on prévoit que le nombre de décès annuel, parfaitement stable depuis 1950, va augmenter de 50 % d'ici 2050, amenant un développement considérable du besoin d'accompagnement de la fin de vie. Médecins et bénévoles d'accompagnement sont unanimes sur la nécessité d'une meilleure formation des médecins généralistes à la fois au moment de leurs études, mais également au cours de leur vie professionnelle, à la médecine palliative pour assurer, en particulier dans les secteurs ruraux, cet accompagnement de la fin de vie à domicile et la prise en charge de soins palliatifs. Elle lui demande donc ce que le Gouvernement entend mettre en place pour former les médecins généralistes à l'anticipation des situations pour éviter l'acharnement déraisonnable et mieux accompagner la fin de vie.

### Texte de la réponse

Le plan national pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement en fin de vie 2015-2018 s'inscrit dans la continuité des précédents programmes de développement des soins palliatifs mis en œuvre depuis plus de 20 ans et permet d'approfondir les orientations fixées par le Président de la République le 12 décembre 2014. Malgré des résultats significatifs obtenus ces dernières années, des inégalités d'accès aux soins palliatifs persistent et il faut les réduire. Si toutes les situations de fin de vie ne nécessitent pas la mise en œuvre de soins palliatifs, ceux-ci constituent un droit dès lors qu'ils sont nécessaires. Les soins palliatifs sont délivrés dans une approche globale de la personne. Ils ont pour but de préserver la meilleure qualité de vie possible jusqu'à la mort. Ils doivent permettre de soulager la douleur, d'apaiser la souffrance psychique, de sauvegarder la dignité de la personne malade et de soutenir son entourage. Le présent plan, présenté, conformément aux engagements pris par la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, le 3 décembre 2015, est structuré autour de quatre axes : Informer le patient et lui permettre d'être au cœur des décisions qui le concernent Former les professionnels, soutenir la recherche et diffuser les connaissances sur les soins palliatifs Développer les prises en

charge en proximité : favoriser les soins palliatifs à domicile y compris en établissements sociaux et médico-sociaux  
Garantir l'accès aux soins palliatifs pour tous : réduction des inégalités d'accès aux soins palliatifs Il est décliné en quatorze mesures et quarante actions avec la volonté de répondre à l'ensemble des problématiques actuelles et d'assurer la diffusion d'une véritable culture des soins palliatifs au sein de la société française. L'effort financier global sera de plus de 190 millions d'euros sur l'ensemble de la période 2016-2018. L'intégralité du Plan 2015-2018 pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement en fin de vie est accessible sur le site internet du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes : <http://www.social-sante.gouv.fr/actualite-presse,42/communiqués,2322/marisol-touraine-detaille-le-plan,18202.html>